



**Unilever-Côte d'Ivoire**  
**Société Anonyme avec Conseil d'Administration**  
**Au capital social de 24.336.010.000 FCFA**  
**Siège social : 01 BP 1751 Abidjan 01, Boulevard de Vridi**  
**RC : N° CI-ABJ-1969-B14-06492**

.....

### **AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames et Messieurs,

les actionnaires de la Société UNILEVER CÔTE D'IVOIRE sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 29 février 2024 à 9 heures 00 minute à l'hôtel Azalaï, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ **Examen de la situation des capitaux propres et décision à prendre conformément à l'article 664 de l'Acte Uniforme OHADA relatif aux sociétés commerciales ;**
- ✓ **Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.**

Les actionnaires devront émarger la feuille de présence et entrer dans la salle à compter de 8 heures 00 minute.

Les actionnaires qui le souhaitent pourront assister à ladite assemblée générale par visioconférence.

Pour ce faire, ceux-ci sont priés d'adresser un courrier électronique à la société à l'adresse : [ag2024-unilever@quorumenligne.com](mailto:ag2024-unilever@quorumenligne.com), tout en précisant leurs noms et prénoms ainsi que leur SGI, afin d'être identifiés et recevoir le lien et les identifiants de connexion. La date limite des inscriptions est fixée au 29 février 2024 à 08 heures 00 minute.

Le droit de participer par visioconférence à l'assemblée générale est subordonné à l'enregistrement comptable préalable des actions au nom de l'actionnaire ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte soit dans le registre de titres nominatifs tenu par la société, soit dans le registre de titres au porteur tenu par un intermédiaire habilité, au plus tard le 3<sup>ème</sup> jour ouvré précédant la réunion.

Le rapport du Conseil d'Administration, le texte des résolutions et les pouvoirs sont tenus à la disposition des actionnaires pour consultation au Siège social de la Société UNILEVER-CÔTE D'IVOIRE, sis à Abidjan, Boulevard de Vridi, à compter du 14 février 2024.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**